

Que doit contenir mon devis ?

Les professionnels du bâtiment sont tenus d'établir un devis détaillé préalablement à l'exécution de travaux, ce devis est obligatoire et gratuit dès que le montant est supérieur à 150€. Ce devis travaux est un document contractuel qui se doit de respecter certaines obligations administratives.

Les mentions administratives

ATTENTION : faire un devis par poste de travaux avec les travaux induits (ex : un pour l'isolation combles, un pour l'isolation du plancher, un pour les menuiseries, un pour le chauffage et un pour les radiateurs). Les postes ne bénéficiant pas d'aides et ayant une TVA autres que 5.5% doivent être sur des devis séparés.

Le(s) propriétaires

- Nom(s) & prénom(s), adresse du client, Adresse précise du lieu de l'exécution des travaux

Entreprise

- Nom, Raison sociale, Adresse, N° de téléphone, E-mail
- Statut et forme juridique, SIRET ou SIREN, RC ou RM
- Numéro individuel d'identification TVA
- Assureur et numéro de l'assurance souscrite au titre de leur activité (garantie décennale)
- Mentions RGE avec numéros de qualification RGE correspondant aux travaux demandés

Mentions obligatoires

- Date du devis (si réédité mise à jour), Validité de l'offre
- Un champ vide "date prévisionnelle de début des travaux", rempli par l'artisan après la signature du devis.
- Modalités de paiement (montant de l'acompte ou pourcentage)

- En cas de sous-traitance, indiquer le SIRET et le RGE du sous-traitant, les travaux, les montants
- CEE : dans le cadre des accompagnements Rénov' occitanie-AREC, les CEE ne doivent pas être valorisés par l'entreprise et les devis doivent contenir la mention suivante

Le Maître d'Ouvrage valorise les travaux dans le cadre du dispositif des CEE, aussi en tant qu'entreprise réalisant les travaux, je m'engage à ne pas valoriser ces travaux dans le cadre du dispositif des CEE. Par ailleurs, je m'engage à compléter et signer sous 15 jours les attestations sur l'honneur relatives au dispositif des CEE fournies par le Maître d'Ouvrage. Je m'engage à intégrer à la facture une annexe descriptive des équipements installés

- Gestion des déchets : estimation de la quantité totale de déchets générés sur le chantier et adresse de la déchetterie

Devis (composition) :

- Description et localisation des travaux, en quantités et en prix unitaires
- Valeur de la main d'œuvre globale du devis, séparée du prix des produits fournis
- Total HT et TTC, en précisant les taux de TVA applicables

Les mentions techniques

Isolation parois opaques

- Date de la 1ère visite chez le client
- Localisation des matériaux posés (murs intérieurs, murs extérieurs, plancher combles perdus, toiture sous rampants de combles perdus/aménagés/aménageables, toit terrasse, planchers donnant sur local non chauffé)
- Marque et référence, certification ACERMI ou similaire
- Matériau utilisé (laine de bois, ouate de cellulose...)
- Coefficient de résistance thermique (R), Épaisseur
- Surface traitée

Remplacement des parois vitrées

- Mention "en remplacement d'une ouverture simple vitrage" si besoin ATTENTION : création non financée
- Nombre de fenêtres, portes-fenêtres, portes ext.
- Matériaux (Alu, PVC, bois)
- Coefficient de transmission thermique
 - Fenêtres et Portes-fenêtres ($U_w \leq 1.3$ et $Sw \geq 0.3$ ou $U_w \leq 1.7$ et $SW \geq 0.36$)
 - Portes $U_d \leq 1.7$
 - Volets roulants intégrés $R \geq 0.22$
 - Fenêtres de toit $U_w \leq 1.5$ et $Sw \leq 0.36$

Attention : une note de dimensionnement est nécessaire pour tous les systèmes de chauffage (Chaudière, PAC, poêle)

Installation d'un poêle (bûches, pellets), insert à bois

- Marque et référence
- Certification : Label flamme verte 7 étoiles ou équivalent
- Rendement énergétique + Émissions de monoxyde de carbone (mg/Nm³)
- Émissions de particules (mg/Nm³)

Pompe à chaleur : air /eau, air/air, eau/eau, hybride

- Si Coup de Pouce : préciser si chaudière déposée ainsi que son type d'énergie (charbon fioul gaz) ainsi que le cas « autre qu'à condensation »
- Marque et référence, le type (haute, moyenne, basse ou très basse température, combustible...)
- Certification
- Puissance (Kw), Coefficient de performance (COP) + Coefficient de performance saisonnier (SCOP)
- Efficacité énergétique saisonnière (ETAS \geq 111% HT et MT, \geq 126% BT)

Attention : pas de CEE pour les PAC utilisées pour ECS seulement, ni pour les PAC associées à une autre chaudière HPE

Chaudières : biomasse, granules bois, micro-cogénération, gaz condensation, fioul

- Si Coup de Pouce : préciser si chaudière déposée ainsi que son type d'énergie (charbon fioul gaz) ainsi que le cas « autre qu'à condensation »
- Marque et référence, Combustible
- Certification : NF EN 303.5 (classe 5) ou label "Flamme verte"
- Puissance (KW), ETAS
- Classe régulation \geq IV
- Silo de stockage à granules, litrage

Chauffe-eau thermodynamique : (bien utiliser le terme chauffe-eau)

- Modèle et Marque référence
- Certification
- Coefficient de performance (COP)
- Rendement énergétique ETAS en %
- Profil de soutirage (L ou XL)

Capteurs solaire thermique (SSC et CESI)

- Modèle et Marque référence
- Certification (Solar Keymark, CSTBat)
- Surface de capteur
- Type de pose
- Volume ballon
- Productivité supérieure ou égale à 600 W/m²
- SSC : Plancher chauffant m², direct ou indirect

Capteurs solaire photovoltaïques

- Puissance (Wc)
- Surface (M²)
- On Grid/Off Grid
- Type d'installation (stockage / groupe électrogène ...)

Emetteur électrique à régulation électronique

- Modèle et Marque référence
- Certification
- Nombre
- Label NF électricité performance 3*œil

Ventilation Mécanique

- Marque et référence (auto, hygro A ou B, Double Flux, VMI, VMR...) ou Certification de chaque unité (intérieure.s et extérieure.s).
- Puissance (W) ou consommation (W-th-c) basse consommation ou très basse consommation.
- Classe énergétique (\geq B pour les hygros, \geq A pour les double flux)
- Double flux : efficacité énergétique de l'échangeur \geq 85%, auto réglable ou modulé
- Marque, référence et diamètres bouches, leurs débits (m³/h), des entrées d'air
- Emplacement vmc/gaines : zone chauffée / zone non chauffée, ml gaine isolée / non isolée

Equipement de programmation et de régulation

- Sonde extérieure
- Thermostat programmable : classe de régulation \geq VI
- Robinets thermostatiques : nombre, marque, référence.

Calorifugeage des installations de distribution de chaleur ou production eau chaude sanitaire

- Matériau utilisé, épaisseur, classe 3.
- Surface isolée ou mètres linéaires
- Coefficient de résistance thermique (R)